

Comment intégrer le Développement Durable en coiffure ?



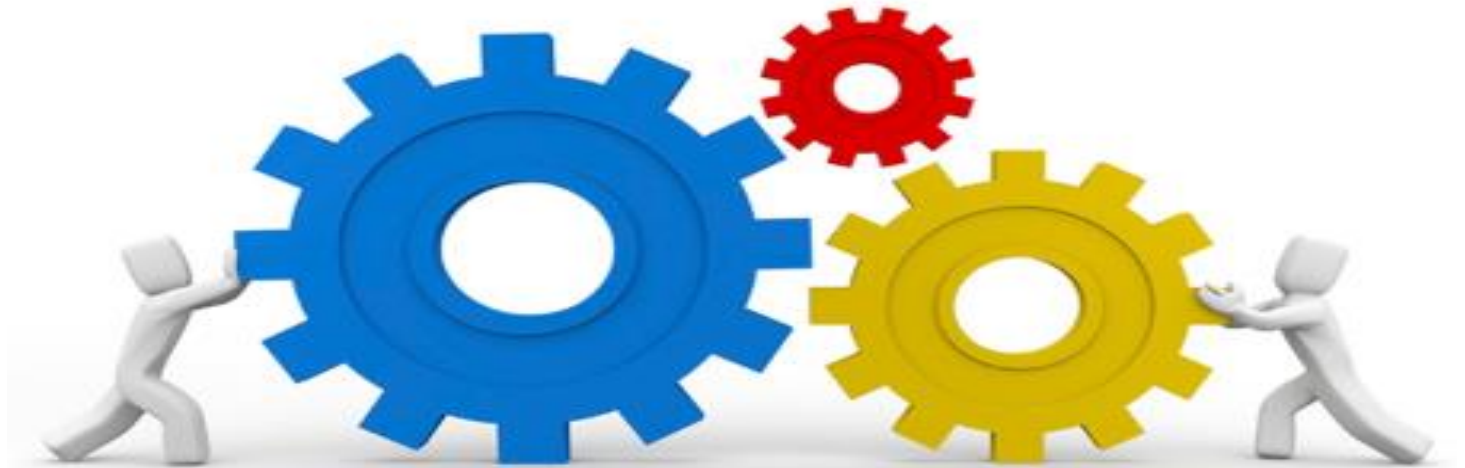
Je suis coiffeur (se) éco responsable

Nom :

Prénom :

2014-2015

Les axes de travail du coiffeur éco responsable



L'ENERGIE

L'Eau

L'air

**La prévention
des maladies**

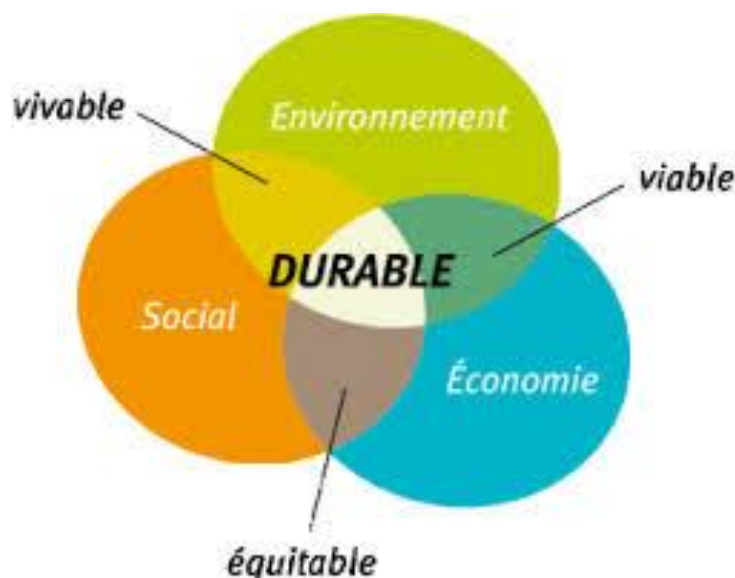
**Le tri des
déchets**

Définition :

Le développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Ministre norvégien : Gro Harlem Brundtland



L'énergie

Les activités de la coiffure utilisent une quantité d'énergie qui représente en moyenne 1.7 % du chiffre d'affaires. C'est aussi 9MWh ou 600 € HT par an et par coiffeur. (source : CNIDEP)

➤ **Le matériel des salons de coiffure qui consomment de l'énergie :**

- lave-linge
- sèche-linge
- sèche-cheveux
- fer à lisse
- chauffe-eau
- casque
- séchoir



➤ **Mais il y a aussi :**

- l'éclairage
- le chauffage
- la ventilation
- la climatisation
- la bureautique,
- la machine à café
- la bouilloire
- la télévision, la radio...

➤ **Hiérarchisation des postes par rapport à la consommation totale en énergie en pourcentage :**

1. Chauffage : 20 à 30 % de la consommation totale
2. Séchoirs : 25 à 30% de la consommation totale
3. Eau chaude sanitaire : 20 à 25%
4. Eclairage : 8 à 10%
5. Lave-linge : 4 à 5 %
6. Sèche-linge : 4 à 5 %
7. Climatisation : 2 à 3 %

Comment économiser l'énergie en salon de coiffure ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



<u>Ce que je dois faire :</u>		
	Éteindre la lumière dès que je sors d'une pièce à la fermeture du salon	
	Éteindre les radiateurs si les portes ou les fenêtres sont ouvertes	
	Ne pas laisser les appareils électriques en veille	
	Dès que les tondeuses sont rechargées, débrancher les appareils	
	Trier les serviettes qui nécessitent un lavage à haute température	
<u>Ce que je peux proposer :</u>		
	Fermer les portes des autres pièces qui communiquent avec le salon lorsque je chauffe/climatise, afin d'éviter les pertes	
	Éteindre et/ou réduire le chauffage et/ou la climatisation lors des jours de fermeture et/ou la nuit	
	Utiliser des ampoules basse consommation	
	Équiper l'éclairage de la vitrine de minuteur ou programmateur pour éviter d'éclairer la vitrine toute la nuit (législation)	
	Utiliser un délesteur pour réaliser des économies financières supplémentaires	
	Entretien des filtres du lave-linge et du sèche-linge	
	Entretien régulièrement la chaudière, grâce à un contrat	
	Faire détartrer au moins un fois/an le ballon d'eau chaude	
	Utiliser un adoucisseur d'eau, qui va limiter le dépôt de tartre sur la résistance du ballon d'eau chaude	

L'eau

L'eau est une ressource vitale et fragile. Elle mérite donc l'attention de tous.

Les consommations d'eau dans un salon de coiffure peuvent s'avérer importantes en fonction de la fréquentation, du type de clientèle (homme, femme ou mixte) et des équipements en place. Le poste principal de consommation est celui du lavage des cheveux, ensuite ce sera les équipements sanitaires et le nettoyage des locaux.

La consommation totale annuelle de l'établissement, en moyenne sur 3 années s'élève à 262 m³/an, soit une facture d'eau de 719 €/an, hors abonnement.

Il a été constaté qu'un coiffeur consomme beaucoup d'eau, pour les shampooings notamment. En effet, en France, chaque jour dans les salons de coiffure, 55 litres d'eau en moyenne sont utilisés pour les shampooings. Mais il est encourageant de constater que de plus en plus de coiffeurs en salon, en majorité parmi les moins de 50 ans, se rendent compte de ce problème et se disent prêts à y remédier. Des moyens simples existent pour limiter cette consommation d'eau élevée. Par exemple, il existe des économiseurs d'eau, qui utilisent l'eau et l'air en même quantité et permettent ainsi une économie d'utilisation d'eau, à adapter sur les robinets des bacs de rinçage. Pour les bacs à shampooing, il est préférable d'utiliser un mitigeur d'eau, qui permet d'obtenir quasi instantanément la température recherchée, limitant la perte inutile d'eau. Des machines à laver à pesée automatique permettent d'adapter leur consommation d'eau en fonction de la quantité de linge (serviettes, peignoirs, etc....) à laver.



Comment économiser l'eau en salon de coiffure ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	<u>Ce que je dois faire :</u>	
	Fermer le robinet entre les 2 shampoings et durant l'émulsion de la coloration	
	Ne pas laisser le robinet longtemps ouvert lors du lavage des mains	
	Vérifier que les robinets soient bien fermés	
	Vérifier que les machines à laver tournent à plein (certaines machines règlent la quantité d'eau/poids du linge)	
	<u>Ce que je peux proposer :</u>	
	Plusieurs gestes permettent d'économiser l'eau :	
	Limiter la consommation de la chasse d'eau (brique dans la cuve, modification du flotteur, chasse d'eau double)	
	Equiper les bacs à shampoing d'économiseurs d'eau (mousseur, qui permet d'économiser 35%/an, sur la facture)	

L'air

Un salon de coiffure est considéré comme un local à pollution à atmosphérique, c'est-à-dire qu'il renferme des substances dangereuses ou gênantes. Ces substances sont émises sous forme de gaz tels que vapeurs, aérosols solides ou liquides.

L'installation d'une VMC performante est obligatoire, et il faut aussi prévoir d'aérer de manière naturelle le plus souvent possible. Un équipement de captage ou d'extraction doit être mis en place dans le laboratoire.

L'air doit être renouvelé de façon à maintenir un état de pureté de l'atmosphère et à éviter les élévations exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations.



Comment conserver un air sain?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	<u>Ce que je dois faire :</u>	
	Utiliser un aspirateur plutôt qu'un balai qui disperse les poussières.	
	Choisir les poudres compactes ou les produits en gel plutôt que poudres classiques	
	Fermer les flacons, bidons et pots, car cela limite les émanations et les odeurs dans les locaux. C'est valable aussi pour les flacons vides, qui contiennent toujours un reste de produit.	
	Ouvrir les fenêtres, ventiler les locaux	
	<u>Ce que je peux proposer</u>	
	Mettre en action une bonne aération et une ventilation générale permettent un renouvellement de l'air qui va diminuer la densité des polluants dans les locaux.	

Le tri des déchets

Tout au long de la vie d'un déchet, vous pouvez adopter de bonnes pratiques, qui vous permettront de respecter la réglementation et de contribuer à la valorisation de vos déchets. Alors en route pour un voyage dans la vie d'un déchet, qui vous présentera à chaque étape les bonnes pratiques à appliquer au quotidien. Source : Ecomet

Les déchets sont soit détruits en Usine d'Incinération, soit enfouis en Centre de Stockage, soit valorisés dans une filière de recyclage. Favorisez le plus possible le recyclage afin de préserver les ressources naturelles de la planète.

Pour connaître les filières d'élimination de vos déchets, contactez votre organisation professionnelle ou votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat au 0 825 36 36 36.

Vous avez déjà entendu parler de l'utilisation de cheveux dans le milieu agricole, pour faire fuir les sangliers ? Sachez que c'est exact, certaines substances présentes dans les cheveux ont un effet répulsif sur les sangliers. Vous pouvez donc donner vos cheveux coupés à des agriculteurs qui voudraient ainsi protéger leurs cultures. ATTENTION : ces cheveux ne doivent pas avoir subi de traitement (coloration, permanente...) puisqu'ils seront épandus directement dans la nature !



Comment réduire et trier les déchets ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	<u>Ce que je dois faire :</u>	
	Séparer et regrouper les déchets recyclables dans une poubelle ou un sac spécifique.	
	Jeter les déchets tranchants ou coupants (lames de rasoir) dans des containers spécifiques	
	Ranger les déchets triés dans les poubelles spécifiques	
	Refermer les couvercles des poubelles spécifiques	
	S'informer sur le tri et les emballages de la collectivité.	
	<u>Ce que je peux proposer :</u>	
	Demander aux fournisseurs de livrer avec moins d'emballage	
	Préférer les flacons à recharge	

Attention : les emballages de certains produits d'entretien ne doivent pas être triés pour recyclage, car ils ont contenu des produits irritants ou corrosifs comme de la Javel. Ils doivent être jetés dans la poubelle "tout-venants".

Prévention des risques professionnels

Les salons de coiffure sont des lieux de travail à risques, Les accidents du travail sont très fréquents et certains sont responsables pour de nombreux coiffeurs d'abandon de leur métier.

Le matériel de premier secours :

Une trousse contenant le matériel de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.) doit être mise à la disposition du personnel.

Les mesures à prendre en cas d'urgence (coupure, brûlure, numéro des services de secours) doivent être connues et affichées.

Pour chaque salarié exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, l'employeur doit établir une « fiche de prévention des expositions ».

Son contenu et ses modalités d'utilisation sont précisés dans le Code du travail (articles D. 4121-6 à D. 4121-9).

La coiffure est concernée par au moins 4 des 10 critères de pénibilité :

- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Agents chimiques dangereux
- Bruit
- Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce.



Les différents risques

- **Le risque chimique :**
 - Affection cutanées
 - Affections respiratoires

- **Le risque infectieux :**
 - Coupures
 - Dermatoses
 - Mycoses

- **Le risque lié à l'utilisation de matériels :**
 - Brulures
 - Accidents électriques

- **Le risque lié à l'environnement de travail :**
 - Ambiance sonore
 - Lumineuses, thermiques

- **Le risque lié aux postures :**
 - Troubles musculo squelettiques

Le risque chimique

- Affection cutanées
- Affections respiratoires

Les nombreuses substances irritantes et allergisantes contenues dans de nombreux produits capillaires utilisés pour les shampooings, les colorations, les décolorations et les permanentes sont sources d'allergies cutanées (eczéma...)ou respiratoires (asthme...).

Les vapeurs d'ammoniac sont irritantes et peuvent se dégager lors de l'application de produits colorants. Les poudres décolorantes aux persulfates alcalins sont très volatiles, elles peuvent rester longtemps en suspension dans l'air puis se déposer sur les surfaces de travail.

La meilleure prévention consiste à utiliser des produits qui aient le moins d'impact possible sur la qualité de l'air. Dans ce domaine, les produits dits "écologiques" se développent de plus en plus.



Comment éviter les risques chimiques ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	<u>Ce que je dois faire :</u>	
	Aérer les locaux	
	Se servir d'un shaker le plus souvent possible	
	Effectuer toutes les opérations de préparation (colorations...) sous une aspiration localisée située dans le local technique.	
	Tenir le bol éloigné de son visage lors de la préparation du mélange	
	Porter des gants (gants nitriles ou en latex chloriné) et enduire en plus vos mains de crèmes barrière.	
	Avoir les mains propres et sèches avant d'enfiler les gants	
	Ne pas porter de bijoux	
	Éviter les tatouages non permanents au henné	
	Lire les étiquettes et respecter les consignes des produits	
	<u>Ce que je peux proposer</u>	
	Informier/former sur les risques des produits utilisés	
	Mettre à disposition le matériel de protection adapté	
	Choisir autant que possible des produits non allergisants	
	Éviter les bombes aérosols	
	Varier les tâches afin de diminuer la fréquence des shampooings	
	Éliminer les produits contenant des colorants ne figurant pas sur la liste établie par le Comité scientifique européen sur les produits cosmétiques	
	Utiliser des produits en gel pour éviter l'inhalation des poudres	
	Proscrire le matériel contenant du nickel	

Le risque infectieux

- Coupures
- Dermatoses
- Mycoses
- Parasitoses cutanées (poux, teignes, gale, impétigo, herpes simplex, varicelle).
- Rhino bronchites infectieuses (grippe).

Potentiellement AES (accident d'exposition au sang) les virus des hépatites B (VHB) et C (VHC) et le virus du Sida (VIH) sont transmissibles par le sang : soit d'un client à un autre par l'intermédiaire du matériel souillé du coiffeur soit du client au coiffeur et inversement lors de contact avec une plaie ou par l'intermédiaire de matériel souillé.

ALERTE Dans 30% des cas, l'origine de la contamination par les virus des hépatites B et C est inconnu. Un contact sanguin même minime et passé inaperçu peut transmettre ces virus. En France, une personne sur deux ne sait pas qu'elle est infectée ou choisit de ne pas le dire **DONC** il faut appliquer le principe de précaution quel que soit le client. **GRAVITE** Etre infecté par le VIH, c'est aucune guérison possible à ce jour. Une infection par le VHB ou le VHC peut évoluer en cirrhose ou en cancer du foie. Néanmoins, des traitements efficaces existent. Le virus de l'hépatite B est le plus contaminant mais par chance, nous disposons d'un vaccin préventif.

Source : e-mail : revih-sts@orange.fr



Comment éviter les risques infectieux ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par
le professionnel



	<u>Ce que je dois faire :</u>	
	Me laver les mains et les essuyer en les taponnant	
	Stériliser le matériel	
	Vérifier si la trousse de secours est disponible et équipée	
	Séparer les vêtements de ville et les tenues de travail	
	Porter des chaussures fermées	
	Ranger les outils coupants à proximité du poste et de façon à être saisis sans risque de blessure	
	Évitez de porter des bijoux (bagues, bracelets,...).	
	Protéger et soigner ses mains	
	Éliminer les lames de rasoir comme des déchets médicaux à risque : conteneurs spécifiques	
	Utiliser du matériel à usage unique le plus souvent possible et/ou sécurisé (rasoir, lame de rasoir)	
	<u>Ce que je peux proposer</u>	
	Changer les outils régulièrement	
	Sensibiliser le personnel aux précautions à prendre lors de l'utilisation et du nettoyage des outils	
	Aménager les conditions de manutention	
	Contrôler si les salariés sont-ils vaccinés contre le tétanos	

Le risque lié à l'utilisation de matériels

- Brûlures
- Accidents électriques
- Incendies
- Explosions

Les risques de brûlures :

Les risques de brûlures électriques ou thermiques peuvent survenir au contact des appareils chauffant ou séchant.

Les risques électriques :

Des appareils électriques divers peuvent être utilisés dans un salon (tondeuse, sèche-cheveux, lisse cheveux..) et doivent être vérifiés pour s'assurer de leur mise à la terre et du bon état de leur cordon du fait de leur contact potentiel avec l'eau.

Les risques d'incendie :

Les sources d'inflammation étant diverses (flamme de briquet, allumette, étincelle d'interrupteur, étincelle d'un conducteur ou d'un appareil électrique ou encore d'un objet chaud tel que fer à friser, une ampoule électrique ou plaque chauffante,...) ; la prévention des incendies suppose de s'assurer du bon entreposage et de la bonne utilisation des produits chimiques, de la mise à l'abri des flammes et des étincelles et des objets chauds, des matières inflammables, ainsi que du bon état des installations électriques. Chaque salon devrait établir un plan de prévention des incendies et de lutte contre le feu ainsi qu'un plan d'évacuation.

Les risques d'explosion :

Les bombes aérosols doivent être stockées et tenues à l'écart de toutes sources de chaleur



Risques d'incendie



Comment éviter les risques liés à l'utilisation de matériels ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	Ce que je dois faire :	
	Me renseigner sur l'utilisation d'un extincteur	
	Me renseigner sur la conduite à tenir en cas de brulures	
	Connaître les numéros d'urgence	
	Lire les consignes de premiers secours	
	Connaître les origines possibles des brulures	
	Respecter les consignes de sécurité figurant sur les modes d'emploi de vos appareils électriques	
	Ne pas utiliser les appareils électriques les mains ou les pieds mouillés	
	Ne pas débrancher les appareils électriques par la fiche et pas en tirant sur le câble	
	Ce que je peux proposer :	
	Le rangement des appareils susceptibles d'être à l'origine de brulures rangés dans des emplacements surs et adaptés	
	Une formation pour le personnel	
	L'affichage des numéros d'urgence	
	L'affichage des consignes de premiers secours	
	La vérification régulière par un professionnel des prises murales et des branchements des appareils électriques	
	Pour éviter les chutes, s'assurer que les fils des appareils ne sont pas laissés sur le passage	
	Interdire le stockage des bombes aérosols à proximité de sources de chaleur (électricité, flamme, étincelle, vitrine, séchoir, fers)	

Le risque lié à l'environnement de travail :

- Ambiance sonore
- Ambiances lumineuses,
- Ambiance thermique
- Espace de travail

Le risque lié à l'environnement de travail résulte de la qualité des ambiances sonores, lumineuses et thermiques. L'espace réduit de certains salons de coiffure a une incidence directe sur le niveau sonore : l'utilisation de sèche-cheveux, la présence d'une musique d'ambiance et les conversations entre coiffeurs et clients sont des facteurs à prendre en compte. La loi impose de mettre à disposition des protections aux employés dès que le bruit dépasse 80 décibels à l'intérieur du salon. L'ambiance lumineuse n'est pas toujours la mieux adaptée, l'aspect esthétique prévalant souvent sur le fonctionnel. La chaleur et de l'humidité dégagées lors de la multiplication des sèche-cheveux, des appareils infrarouges et autres instruments ainsi que l'éclairage et le nombre de personnes circulant dans un espace réduit, ont des conséquences inévitables sur la température et l'hygrométrie du salon.



Comment éviter les risques liés l'environnement de travail ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



	Ce que je dois faire :	
	Réduire le volume sonore de mes appareils de communication	
	Débarrasser les zones encombrées	
	Nettoyer le sol avant de déplacer du matériel roulant	
	Nettoyer systématiquement le sol	
	Ce que je peux proposer :	
	Veiller à ce que l'éclairage soit suffisant et ne génère pas de zones d'ombre	
	Réduire le niveau sonore du salon	
	Choisir des matériels plus silencieux (séchoir, lave linge, sèche linge)	
	Varier les tâches de chaque coiffeur	
	Choisir des sols antidérapants	
	Prévoir des espaces de travail d'au moins 80 CM autour du siège du client	
	Mettre à dispositions des tablettes légères et à roulettes	
	Prévoir de séchoirs casques ou activateurs fixés au mur	

Le risque lié aux postures

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les troubles musculo-squelettiques affectent les coiffeurs. Ils regroupent un grand nombre de maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets), et les articulations de la colonne vertébrale.

Ils se caractérisent par des douleurs et des gênes fonctionnelles (raideur, maladresse ou une perte de force) qui peuvent devenir très invalidantes (lombalgie, épicondylite, syndrome carpien ...)

La posture debout prolongée, le piétinement dans un espace restreint, le dos cambré et la tête penchée, le coude levé bras tendu, entraînent ces diverses pathologies ostéo-articulaire car il s'agit d'attitudes répétitives.



Comment éviter les risques liés aux postures ?

Je coche l'action réalisée



Validation de l'action par le professionnel



Ce que je dois faire :		
Utiliser un tabouret réglable en hauteur et pivotant		
Régler le fauteuil du client en hauteur		
Régler la hauteur des bacs		
Faire attention à ma posture de travail		
Me positionner correctement derrière les bacs à shampoing		
Utiliser des tablettes roulantes pour y déposer leur matériel plutôt que dans des tiroirs		
Porter des chaussures adaptées (talon inférieur ou égal à 4 cm)		
<u>Ce que je peux proposer</u>		
Repérer les postures fatigantes, pénibles et dangereuses		
Supprimer/ réduire les gestes répétitifs et les périodes prolongées dans l'exécution des tâches		
Utiliser un matériel adapté (séchoirs à main légers) (moins de 500gr)		
Aménager les espaces et multiplier les possibilités de recourir à des équipements réglages (fauteuils, bacs à shampoing)		
Former les salariés		

Attestation

Mlle.....

A réalisé toutes les actions de ce livret

Signature du chef d'entreprise

.....

Signature du professeur de spécialité

.....

Signature du chef d'établissement

.....

Fait le :

à :

Document de travail en cours de validité.

Votre avis nous intéresse concernant ce livret, c'est pourquoi nous laissons cet espace d'écriture à votre disposition. Par avance merci pour l'intérêt que vous allez porter à l'élaboration de ce nouvel outil.

Contact :

Patricia Delhotel Professeur de lycée professionnel / animatrice du pôle ressource Développement Durable
157, Rue Henri Champion 72000 Le Mans